

Nantes, le 10 février 2023

Alerte pollution : la Région et SNCF mettent en place le tarif incitatif à 5€ pour les TER samedi 11 février

Suite à l'alerte rouge pollution à particules fines diffusée par Air Pays de la Loire, SNCF appliquera la tarification spéciale de 5€ pour toutes les lignes Aléop en TER samedi 11 février (train et cars). Ce tarif unique de 5€, voulu et adopté par la Région des Pays de la Loire, a pour objectif d'inciter les Ligériens à ne pas utiliser leur voiture et à privilégier les déplacements en TER pendant les pics de pollution. Il s'applique pour tous les trajets TER intrarégionaux dont le tarif est habituellement supérieur à 5€.

La tarification à 5€ s'applique dès lors que le tarif habituel du billet est supérieur à 5€ sans limite de plafond.

Le tarif de pic de pollution concerne exclusivement les lignes de Transports express régional, soient les trains TER et les lignes TER autocars 7, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 26.

L'achat des billets au tarif spécial sera possible le jour même, soit le 11 février, sur le site <https://www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire>, aux guichets SNCF, dans les distributeurs de billets SNCF et par SMS. Pour ce dernier, il suffit d'envoyer « Pollution » par SMS au 93800 (tarif d'un SMS classique). Le billet est alors immédiatement envoyé par SMS et la facturation de 5 euros s'opèrera sur la facture de téléphonie mobile de l'utilisateur. En cas de contrôle, il suffit de présenter le SMS.

Attention : ce tarif ne s'applique que sur des déplacements intrarégionaux en Pays de la Loire. Les billets déjà achetés au tarif normal ne pourront pas être remboursés.

